

TRIAL SAISON 2015

Catégories

Les catégories de licences suivantes sont délivrées : Assistants, Loisirs, Espoirs -80cc, Espoirs - 125cc, Randonneurs, Gentlemen, Juniors, Seniors, Nationaux et Internationaux

Le coordinateur Trial avec l'accord du bureau permanent de la commission sportive se réserve le droit de faire monter ou descendre certains pilotes de catégorie sur base des résultats prestés au cours de la saison. Le Champion de Belgique dans chaque catégorie devra monter dans la catégorie supérieure sauf avec l'accord du GT Trial.

1. Catégorie Espoirs moins de 80cc :

Balisage en bleu

Réservée aux pilotes de moins de 15 ans.

2. Catégorie Espoirs moins de 125cc :

Balisage en vert

Réservée aux pilotes de moins de 15 ans.

Les catégories espoirs sont des catégories de compétition. Néanmoins en cas d'épreuve en Flandres ces catégories ne pourront être prévues au programme (législation flamande : 15 ans)

3. Catégorie «Randonneurs»

Balisage vert

Réservée aux pilotes de moins de 40 ans n'ayant jamais obtenu de licence F.M.B, F.M.W.B. ou V.M.B.B. autre que celle de Randonneurs.

4 Catégorie «Gentlemen»

Balisage vert

Réservée aux pilotes Randonneurs (saison **2014**) de plus de 40 ans.

Réservée aux pilotes Juniors à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

5. Catégorie «Juniors»

Balisage en blanc

Réservée aux pilotes de moins de 40 ans

Libre choix au coureur sauf dispositions prévues pour les autres catégories.

Le pilote qui ne souhaite pas monter en Nationaux n'est pas obligé de le faire.

6. Catégorie : Catégorie Senior

Balisage en blancs

Réservée aux pilotes de plus de 40 ans issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes nationaux de plus de 40 ans à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes de plus de 40 ans à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

7. Catégorie «Nationaux»

Balisage en rouge

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes Internationaux à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

8. Catégorie «Internationaux»

Balisage en jaune

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Nationaux.

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors qui font preuve de dons exceptionnels et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes à leur demande et l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

9. Catégorie «Loisirs»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant

10. Catégorie «Classic»

Balisage en vert

Catégorie ouverte à tout participant avec une moto de trial de 1978 à 1998, moteur à refroidissement par air.

AGE DES COUREURS

Constatation de l'âge : - Les âges minimaux débutent à la date de l'anniversaire de l'âge minimum du coureur. Les âges maximaux éventuellement prévus pour certaines classes se terminent le 31 décembre de l'année pendant laquelle le coureur a atteint cet âge.

NUMEROS DE COURSE ET DOSSARDS

Les dossards seront annuellement fournis avec la licence annuelle de trial. Ce dossard est millésimé et ne peut donc être utilisé qu'une saison. Les Fédérations Affiliées (FMWB ou VMBB) attribueront les numéros de course correspondant à ce dossard. La distribution sera effectuée lors des premières épreuves.

LICENCES ET INFOS POUR LES ASSISTANTS

Chaque pilote peut être accompagné d'un assistant âgé d'au minimum 18 ans et qui le suit sur le parcours. Les assistants **doivent être en possession d'une licence FMB Assistant Trial** délivrée par la Fédération Affiliée du pilote concerné (FMWB ou VMBB). Cette licence comprend également une assurance individuelle.

Les assistants qui assistent des pilotes inscrits doivent également s'inscrire au secrétariat de course. Ils y recevront contre la somme de 5 € une carte les autorisant à pénétrer dans les zones

Les assistants (suiveurs) sont autorisés à l'intérieur de l'enclos et dans la section pour des raisons de sécurité lorsque son pilote la franchit **et après avoir présentée sa carte aux commissaires responsable de la zone**. Ils doivent suivre le même parcours que le coureur, sauf si une déviation est prévue ou autorisée par l'organisateur.

Les assistants doivent porter en permanence, quand ils sont à moto ou à l'intérieur d'une section, **un dossard**, des bottes en cuir jusqu'aux genoux, des pantalons longs, une chemise à manches longues ainsi qu'un casque et des gants.

Il doit impérativement respecter les consignes de sécurité d'un pilote de trial. En cas de non-respect de cette règle, l'assistant recevra un avertissement et, en cas de récidive, un échec sera imputé à son pilote et une sanction décidée par le groupe travail trial.

Les assistants ne peuvent modifier le tracé, ni l'état de la section sous peine d'exclusion

Dossards assistants avec bandeau noir et lettres blanches

NOUVEAUTES AU REGLEMENT 2015

- **Suppression du non-stop**
- Création de la catégorie 'Classic (balisage vert / motos de 1978 à 1998)
- Contrôle technique obligatoire avant l'inscription, quel que soit la catégorie
- Tous les clubs organisateurs devront obligatoirement prévoir toutes les catégories à leur programme
- Des motos de trial électriques seront acceptées à participer hors classement. Ces machines devront répondre aux normes prévues dans le règlement technique 2015
- Le prix d'engagement reste inchangé (25 euro)

RAPPELS:

- Les pilotes âgés de 15 à 18 ans n'étant pas titulaires du permis de conduire requis (A3 classe B, c.-à-d. 50cc maximum 40 Km/H, etc.) ne pourront à aucun moment rouler sur la voie publique sous peine d'exclusion immédiate et/ou de sanctions plus graves décidées par le Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale. Ces pilotes devront se déplacer accompagnés et ne pas circuler sur la voie publique et suivre les directives figurant sur les feuilles d'explication afin d'obtenir la licence de leur choix. Rappel de l'art. 03/31/14 : Le comité d'organisation décide en fonction de l'épreuve s'il remet toutes les cartes de pointage en une seule fois, et si le pilote doit effectuer les sections dans l'ordre croissant ou si le pilote doit se présenter à chaque fois au bureau de course pour remettre sa carte de pointage, à l'issue des tours
- Les licenciés annuelles devront être en ordre pour le **lundi midi** avant l'épreuve
- **L'utilisation du tapis environnement est obligatoire dans le parc des coureurs.**

**LE REGLEMENT TRIAL 2015 POURRA BIENTOT ETRE CONSULTE
SUR LE SITE INTERNET FMB : www.fmb-bmb.be**